

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 03 avril 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÈQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHÉLIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Était absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 14 Nbre de votants : 13
Secrétaires de séance : Mmes LEMARCHAND et GASNIER-MENANTEAU.

N° 20250408 - 12 - LOISIRS A CAHAGNES (L.A.C.) : DEMANDE DE SUBVENTION 2025

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'association L.A.C a déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2025 pour la gestion de la bibliothèque municipale.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été attribué en 2024 une subvention de 2 862,00 € afin de financer l'achat de nouveaux livres (2,00 € x 1431 habitants) et de petits matériels pour la bibliothèque. Une fresque a également été peinte sur le mur de la bibliothèque.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote de la subvention pour l'année 2025 qui serait de 2 868,00 € (2,00 € x 1434 habitants, chiffre communiqué par l'INSEE en décembre 2024).

Étant précisé que Mme Catherine MOUTEL, intéressée à la présente délibération, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 11 voix « pour », 0 voix « contre », et 2 « abstention » :
- **DECIDE** d'attribuer à l'association L.A.C, pour l'année 2025, une subvention de **2 868,00 €** pour la bibliothèque municipale.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.
Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 22 avril 2025.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU